



Ville de
NOUMÉA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 juillet 2025 à 14h, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Charlotte	THAIAWE
	Muriel	GERMAIN
MM	Alexandre	MACHFUL
	Jonas	TAOFIFENUA

Membres désignés par le Maire :

MMES	Jeannette	WALEWENE
	Françoise	SEGURA
	Elisabeth	GAU
MM		

DATE DE CONVOCATION : 04/07/2025

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Stéphanie	PAIMAN
	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
	Jeanine	BAJON
MM	Emmanuel	HEAFALA
	Alberto	DOS SANTOS
	Michel	BOULANGER



Ville de
NOUMÉA

CM-AK/CCAS-DE-00016

PO 55

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUIL. 2025

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERATION N° 2025/16

AUTORISANT LA GESTION DES JARDINS FAMILIAUX DE L'ESPACE VERT MUNICIPAL DE MAGENTA PAR LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMÉA ET LA SIGNATURE DE L'AVENANT N° 8 A LA CONVENTION DE GESTION DES JARDINS FAMILIAUX

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 10 juillet 2025,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la convention de transfert de gestion des jardins familiaux de la ville de Nouméa au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa en date du 21 juillet 2010 et ses avenants n° 1 à 7,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/16 du 10 juillet 2025,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa est autorisé à assurer la gestion des Jardins Familiaux de l'espace vert municipal de Magenta selon les modalités de fonctionnement définies par le règlement intérieur approuvé par délibération du conseil municipal.

ARTICLE 2 /

La Vice-présidente du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est habilitée à signer l'avenant n° 8 à la convention de transfert de gestion des Jardins Familiaux de l'espace vert de Magenta consentie par la Ville au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa. Cet avenant sera approuvé par délibération du conseil municipal.

.../...

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, publiée par voie d'affichage électronique et notifiée à la Ville de Nouméa.

LE SECRÉTAIRE DE SEANCE



DELIBERE EN SEANCE, LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE 10 JUIL. 2025

LA PRÉSIDENTE

Pour la Présidente et par délégation
la vice-Présidente

Chantal BOUYE



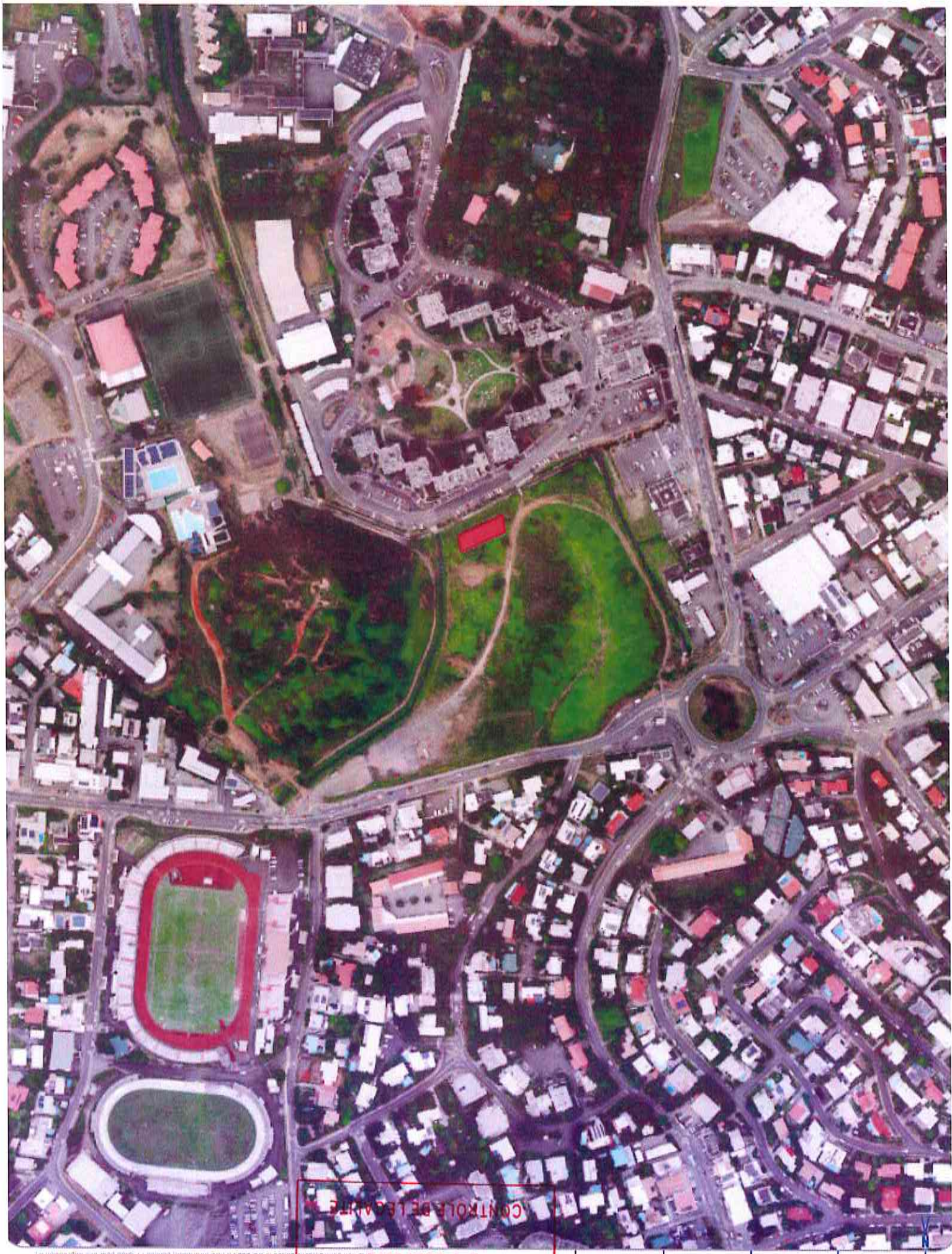

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

21 JUIL. 2025

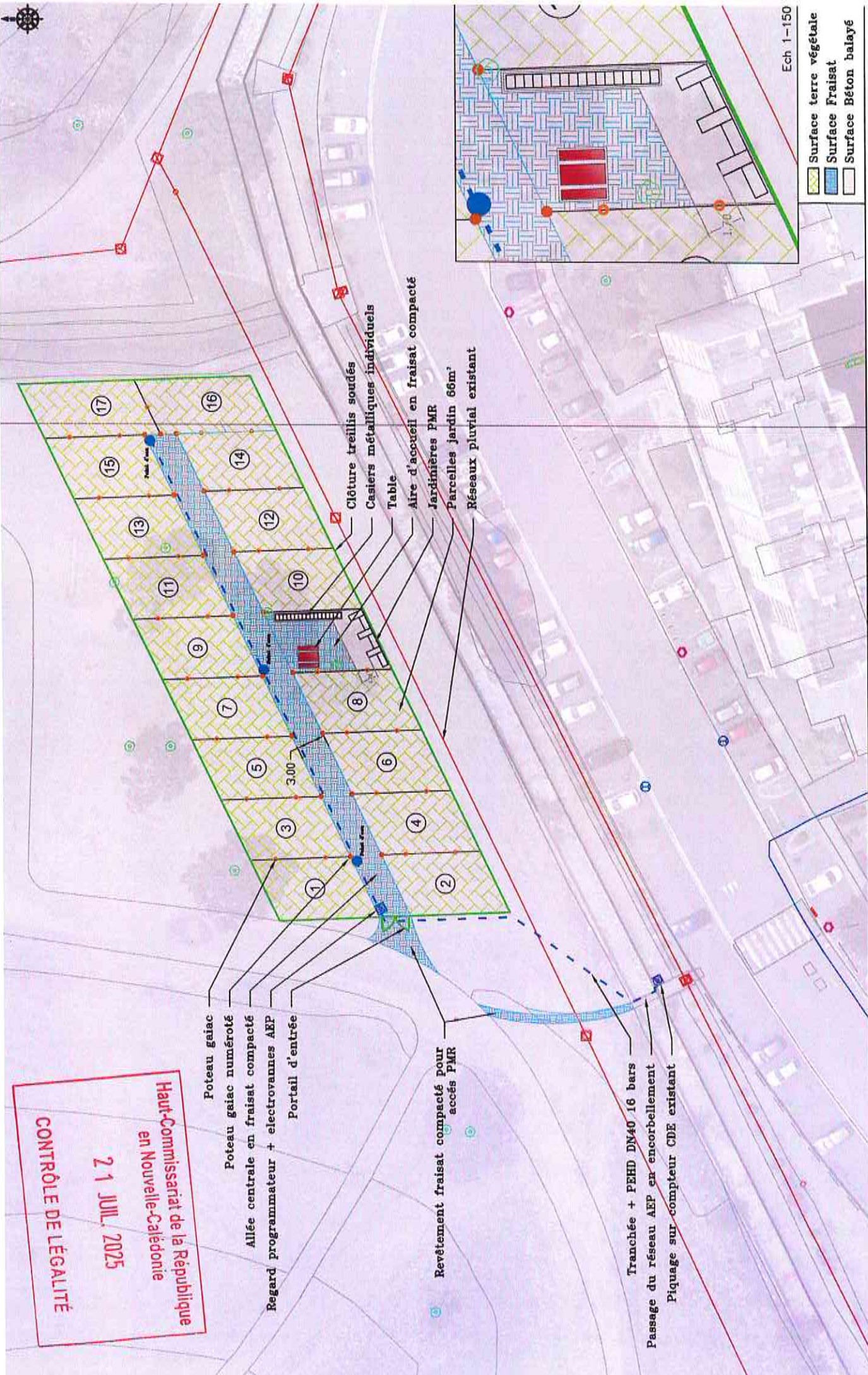
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DESTINATAIRES :

SAS	1
TPS	1
C.C.A.S (CI-SAAC)	2
VDN	1



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie
 21 JUL. 2025
 CONTRÔLE DE L'ÉVALUATION



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie
21 JUL. 2025
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



PLAN DE MASSE
REALISATION JARDIN FAMILIAUX – TERRAIN LAGARDE
MAGENTA

VILLE DE NOUMEA – DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC
SERVICE DU PAYSAGE ET DU PATRIMOINE VEGETAL – FB